

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 octobre 2019

Présents : M. MILLE - M. CORNU - Mme QUINTERNET - M. COTTA - Mme LAB - Mme AUBRY - Mme FAVEREAU - M. DURUPT - Mme GUIDEZ - Mme GIRARDOT - Mme LAROCHE - Mme DUMONTEIL - M. DESMAREST - M. TARIN - M. DURIN - M. DURPOIX - M. DEVILLERS

Absents : M. DARRICARRERE - Mme GASPERMENT

Excusés : M. JAMMI (pouvoir à Mme QUINTERNET) - M. MARECHAL - M. STRUB

Assistait à la séance : Mme Anne PERREZ, Secrétaire Générale

Secrétaire de séance : Cécile AUBRY est désignée à l'unanimité (M. DEVILLERS ne prend pas part au vote).

1 - Versement des archives de la commune aux Archives départementales

VU l'article L 212-12 du Code du patrimoine,

VU les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la visite de contrôle effectuée le 27 mars 2018 par le directeur des Archives départementales de la Haute-Saône,

CONSIDERANT qu'à la suite de cette visite, un compte-rendu a été établi et que ses conclusions proposent le dépôt des archives dont la liste suit aux Archives départementales,

CONSIDERANT que les documents pris en charge par les Archives départementales restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient compatibles,

CONSIDERANT que la commune a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, ...),

Le Maire propose au Conseil municipal le dépôt aux Archives départementales des archives de la commune dont la liste suit :

- **Administration municipale (1920-1966)**
- **État civil (1777-1902)**
- **Agriculture, population, travail (1890-1967)**
- **Contributions financières (1834-1974)**
- **Affaires militaires (1887-1964)**
- **Police locale et générale (1925-1954)**
- **Élections et personnel communal (1914-1976)**
- **Finances communales (1925-1968)**
- **Édifices communaux (1929-1968)**
- **Biens communaux, bois et forêts (1896-1968)**
- **Voirie et réseaux (1923-1969)**
- **Bienfaisance et aide sociale (1908-1924)**
- **Affaires scolaires et sports (1932-1966)**
- **Urbanisme (1954-1957).**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le dépôt des archives de la commune listées ci-dessus aux Archives départementales de la Haute-Saône,
- autorise le Maire à signer la convention de dépôt aux Archives départementales de la Haute-Saône,
- charge le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

2 - Attribution d'une subvention au RPI des Hameaux pour l'achat de livres

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité pour le RPI des Hameaux de bénéficier d'une subvention d'Etat de 1 500 € destinée à l'achat de livres dans le cadre du "Plan bibliothèques d'écoles". Cette aide financière est allouée à la condition que la commune accorde elle-même une subvention de 300 € à la coopérative scolaire du RPI pour l'achat de livres.

Il propose donc de participer à cette opération mise en place par la Direction Académique des Actions Culturelles (DAAC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 300 € à la coopérative scolaire du RPI des Hameaux pour l'achat de livres dans le cadre de l'opération "Plan bibliothèques d'écoles" menée par la DAAC.

3 - Encaissement par la commune des participations financières au repas de La Route des Villages Fleuris

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la remise de prix par l'association "La Route des Villages Fleuris" aura lieu cette année à la salle des fêtes de Ronchamp le 02 novembre 2019. A l'issue de cette réception, un repas dansant organisé par la commune sera proposé aux participants au prix de 25 €.

Chaque participant pourra s'acquitter de ce montant par chèque ou par mandat administratif dans la mesure où le Conseil municipal donne son accord pour que la commune encaisse les sommes dues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre les titres de recettes relatifs à l'encaissement des participations financières au repas dansant organisé le 02 novembre 2019 dans le cadre de "La Route des Villages Fleuris".

4 - Décision modificative budgétaire (budget principal)

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires, en raison d'une part de crédits insuffisants inscrits au compte "chauffage urbain" et, d'autre part, d'un remboursement de trop-perçu de taxe d'aménagement à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (MM. DURIN et DEVILLERS s'abstiennent) de modifier le budget principal 2019 ainsi qu'il suit :

- DF 60613 (chauffage urbain)	⇒	+ 25 000 €
- DF 6218 (autre personnel extérieur)	⇒	- 19 000 €
- DF 6232 (fêtes et cérémonies)	⇒	- 4 000 €
- DF 6282 (frais de gardiennage)	⇒	- 2 000 €
- DI 10226 (taxe d'aménagement)	⇒	+ 4 000 €
- DI 2312 (immob. corporelles en cours – terrains)	⇒	- 4 000 €

5 - Vente de l'ancien gîte rural de La Selle

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ancienne école de la Selle, transformée en gîte rural désormais inutilisé, est en vente depuis novembre 2018. Malgré les nombreuses visites effectuées, ce bien n'a pas trouvé preneur au prix estimé par le service du Domaine. Cependant, un éventuel acquéreur, Mme Raphaëlle DROUOT, a fait une proposition le 25 août 2019 pour un achat au prix de 50 000 €. Sachant que l'estimation était de 56 000 € assortie d'une marge de négociation de 10 %, le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré,

- considérant les difficultés rencontrées pour vendre cet immeuble qui semble peu attractif,
- considérant que la somme de 50 000 € est extrêmement proche de la valeur vénale prenant en compte la marge de négociation de 10 %,

Le Conseil municipal, à la majorité (M. DURIN vote contre et M. DEVILLERS s'abstient) :

- autorise de céder à Mme Raphaëlle DROUOT l'immeuble sis 1 route du Mont de Vannes à RONCHAMP, édifié sur la parcelle cadastrée section B n° 403 d'une contenance de 615 m²,
- dit que dans le cadre de l'aménagement foncier en cours, cette parcelle est susceptible d'être modifiée en surface, sans compensation financière pour l'acquéreur,
- fixe le prix de vente à 50 000 €,
- dit que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente en l'étude de Me BOHL, Notaire à RONCHAMP, ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

6 - Etat d'assiette et destination des coupes de bois 2020

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de fixer le programme des coupes et la destination des produits à marquer dans la forêt communale durant l'hiver 2019-2020 (exercice 2020). Il fait part des propositions établies par l'Office National des Forêts et demande aux conseillers de se prononcer sur celles-ci.

En outre, en raison du dépérissement de résineux et de dégâts diffus dans les peuplements feuillus, il conviendrait d'autoriser l'ONF à vendre les produits endommagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (M. DEVILLERS s'abstient) :

- approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2020 dans les parcelles de la forêt communale n°s 1, 79, 80, 81, 36, 59 et 94 ;
- décide de vendre en bloc et sur pied, par les soins de l'ONF, les produits des parcelles n°s 1, 79, 80, 81, 59 et 94 ;
- destine à l'affouage le produit des coupes de la parcelle n° 36 ;
- autorise l'ONF à procéder au martelage et à la vente des produits accidentels ;
- le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

7 - Informations de la Municipalité

Le Maire informe le Conseil municipal que le marché de travaux "Réseaux secs de la rue des Champs" a été attribué à l'entreprise STPI pour un montant de 53 980 € HT.

Séance levée à 20 h 15.